Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_075-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-075

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

DATE DE CONVOCATION

20/11/2025

DATE D'AFFICHAGE

30 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 novembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,

Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN, Nicolas GROUAZEL par Jean-Charles LE BRETON.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN
Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-075

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

CREATION DU POLE ADMINISTRATIF ET DE SERVICES / PRESENTATION DE L'AVENANT N°2

Vu la délibération n°2022/084 du 30 novembre 2022 retenant le bureau d'étude PREPROGRAM pour la mission de réalisation d'une étude de programmation d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/037 du 17 mai 2023 relative à un avenant à la mission de réalisation d'une étude de programmation à la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/53 du 26 juillet 2023 validant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/043 du 24 avril 2024 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes -Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/085 validant l'avant-projet définitif pour la création du futur pôle administratif et de services,

Vu la délibération n°2024/086 validant l'avenant n°1 pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Monsieur le Maire présente un projet d'avenant à ce contrat dont l'objet est de modifier certains éléments administratifs (le RIB, l'adresse ainsi que le K bis) concernant l'entreprise OTI, co-traitant, faisant partie du groupement titulaire de la maîtrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_075-DE

L'acte d'engagement du marché est modifié pour prendre en compte les éléments administratifs pour l'entreprise OTI

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant n°2.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'avenant n°2 ci-dessus modifiant certains éléments administratifs pour l'entreprise OTI, co-traitant,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de l'avenant,

S'ENGAGE à inscrire la quote-part au budget communal.

Fait à Matignon, le 9 novembre 2025
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

